



R glement s minaires SGEB

1. Objet

Pour la formation continue de ses membres, la SGEB souhaite cr er une s rie de s minaires sur diff rents sujets dans les domaines de la dynamique des structures et du g nie parasismique. L'objectif est d'organiser plusieurs s minaires pratiques par an sur des sujets qui int ressent une grande partie des membres. Le pr sent r glement d finit les objectifs, les crit res et les formalit s de la s rie de s minaires.

2. Crit res de s lection des sujets et des intervenant.e.s

2.1. Sujets

L'objectif de cette s rie de s minaires est de proposer des pr sentations orient es sur la pratique sur des sujets qui int ressent nos membres et qui servent   leur formation continue. Il n'est pas pr vu d'organiser des s minaires purement scientifiques.

2.2. Intervenant.e.s

a) Candidature

Le groupe de travail (GT) S minaires, le comit  de la SGEB et les membres de la SGEB peuvent proposer des intervenant.e.s et des sujets. En outre, les membres de la SGEB peuvent candidater pour pr senter un sujet qu'ils jugent pertinent. Pour ce faire, un e-mail avec une br ve description du s minaire propos  sur 1   2 pages A4 au maximum doit  tre envoy  par e-mail   un membre du GT S minaires. La description doit contenir un paragraphe d montrant la conformit  du s minaire propos  aux exigences  nonc es en 2.1.

b) Crit res de s lection

Les intervenant.e.s doivent  tre des expert.e.s reconnu.e.s dans le domaine de leur pr sentation et le sujet du s minaire doit r pondre aux crit res d finis au point 2.1. Le choix des intervenant.e.s et la d cision d'organiser un s minaire sont pris par le GT S minaires.

3. R alisation

3.1. Nombre de s minaires

Au d but, l'objectif est d'organiser environ 4 s minaires par an. Le nombre de s minaires pourra  tre adapt    l'avenir en fonction de l' cho rencontr  et de la disponibilit  des intervenant.e.s.

3.2. Date et dur e

Au d but, les s minaires sont pr vus   midi sous forme de webinaire avec une possibilit  de r seautage virtuel. A moyen terme, en fonction de l' cho rencontr , l'organisation de s minaires hybrides et / ou en pr sentiel pourra  tre envisag e.

Dur e des pr sentations: 25 minutes.

Dur e des s minaires, y compris la s ance de questions-r ponses   la fin : 45 minutes maximum.

4. R mun ration

Les intervenant.e.s sont r mun r .e.s de mani re forfaitaire   hauteur de 500 CHF pour un s minaire (  l'exception des laur at.e.s du prix de master).

R glement v01, traduit de la version DE du 19.04.2023